

Vendredi 4 et samedi 5 septembre 2020 **Les Echos**

# Une rallonge de 70 millions pour l'audiovisuel public

## AUDIOVISUEL

Les groupes de l'audiovisuel public vont bénéficier d'une dotation exceptionnelle dans le cadre du plan de relance.

**Marina Alcaraz**  
@marina\_alcaraz

C'est un geste qui va donner le sourire aux dirigeants de l'audiovisuel public, empêtrés dans les conséquences de la crise sanitaire. Le gouvernement vient d'annoncer une rallonge de 70 millions pour ce secteur (France Télévisions, Radio France, France Médias Monde...) dans le cadre du plan de relance. Plus exactement, une « *dotation publique exceptionnelle* » sur deux ans, destinée à amortir les effets de la crise. Ce soutien devrait permettre de limiter l'impact « *sur l'écosystème* », explique le cabinet du ministère de la Culture. « *Leurs dépenses de programmes et d'investissement dans la création financent, en effet, l'ensemble de la filière amont (auteurs, producteurs, interprètes...), mise à mal par la période de confinement.* » La répartition entre les groupes de médias n'a pas été finalisée, mais la majeure partie devrait se concentrer sur France Télévisions et Radio France, selon un connaisseur.

Comme dans le secteur privé, les groupes publics ont subi de plein fouet la chute des recettes publicitaires au printemps. Même s'ils sont financés avant tout par la redevance, leurs budgets ont été mis à mal. Ainsi, France Télévisions prévoyait au début de l'été une perte d'exploitation de 22 millions (hors éléments non récurrents) pour 2020, son premier résultat dans le rouge depuis cinq ans. Et sa présidente, Delphine Ernotte, avait alerté sur le passage de 2021 à 2022, dans le contexte

d'économies voulues par l'Etat.

### **Négociation avec l'Etat**

Il y a quelques jours, Sibyle Veil, la présidente de Radio France, avait prévenu que le groupe pourrait enregistrer une perte de 20 millions cette année, alors qu'elle prévoyait un budget à l'équilibre initialement.

Et le retour dans le vert n'est pas attendu avant 2023.

Les deux dirigeantes avaient d'ailleurs indiqué qu'elles allaient négocier avec l'Etat actionnaire, à l'aune de la crise.

*« Toute la discussion a porté pour contrer les effets de la crise qui se ressentiront en 2021-2022 »*,

explique un bon connaisseur.

Toutefois, *« il ne s'agit pas de combler les déficits*, précise le cabinet de Roselyne Bachelot.

*La trajectoire d'économies demandée aux groupes publics n'est pas remise en cause. Ils doivent poursuivre leurs plans d'économies structurelles »*. En 2018,

le gouvernement avait annoncé un plan d'économies de 190 millions d'euros à horizon 2022, qui demeure. En clair, le coup de pouce de l'Etat dans le plan de relance devrait permettre aux groupes audiovisuels d'éviter de trop sanglants efforts supplémentaires par rapport à leurs

prévisions d'avant la pandémie.

Ces 70 millions entrent dans une enveloppe de 428 millions pour les médias, dans les 2 milliards pour la culture (spectacles vivants, patrimoine etc.) – prenant en compte notamment des enveloppes de 140 millions pour la presse et 165 millions pour le cinéma et l'audiovisuel, déjà annoncées ces jours derniers.